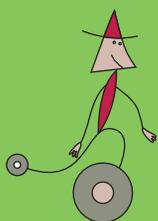


Livret d'accueil du

résident



Alagh

Votre lieu de vie

Vos clés d'entrée

à l'Alagh

Ce livret d'accueil a été élaboré par les équipes de l'Alagh (avec l'avis du conseil de la vie sociale). Il se fonde sur la connaissance des besoins des résidents et une longue expérience d'accompagnement. Les personnels ont souhaité vous accueillir en vous facilitant l'accès à l'information.

Ce document est un outil qui vous sera utile tout au long de votre séjour. Il vous appartient. Le personnel est à votre disposition en cas de difficultés de lecture.

Il est composé de deux parties :

- une partie "livret" qui vous donne l'information sur la philosophie de la maison, les prestations proposées, l'organisation des services, le fonctionnement du lieu de vie, vos droits et devoirs,
- une partie "fiches" pratiques interactives qui vous permet de bénéficier d'informations pratiques actualisées en permanence et aussi de réagir éventuellement.

Le livret d'accueil est destiné à "garantir l'exercice effectif des droits" de la personne et à prévenir notamment "tout risque de maltraitance". L'article L.311-4 loi du 02/01/2002 instaure dans les établissements médicosociaux un livret d'accueil auquel sont annexés une charte des droits et libertés de la personne accueillie, ainsi que le règlement de fonctionnement de l'institution.

Glossaire

- **AGI** : Accueillir et Guider l'Intégration
- **ALAGH** : Association Lorraine d'Aide aux Grands Handicapés
- **CDAPH** : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
 - **FAMJ** : Foyer d'Accueil Médicalisé de Jour
 - **FLAME** : Fêtes Loisirs Animation Musique Évasion
 - **GIHP** : Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques
 - **MAS** : Maison d'Accueil Spécialisée
 - **MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- **RAPH** : Réseau d'Accompagnement pour Personnes adultes Handicapées vieillissantes

Ce livret est un guide qui a pour vocation de vous donner les clés du fonctionnement des établissements afin de vous permettre de mieux vous positionner, de faire des choix, de prendre des décisions, de faire des propositions, des suggestions, de prendre une place au sein de la collectivité. Il vise à conforter le lien social par une plus grande participation de chacun et à vous informer pour renforcer le respect réciproque.

Sommaire

Connaître l'association Alagh

- Les orientations 4
- Les dates-clés 4
- Les missions et finalités 4
- Trois alternatives : les modes d'accueil 4
- Le conseil d'administration 5
- Les projets de l'Alagh 5

Entrer dans les établissements de l'Alagh

- Les modalités d'admission 5
- Les frais de séjour 5

S'orienter dans le quartier

- Un espace de vie à proximité du centre 6
- Plan des bâtiments et des lieux 8

Vivre à l'Alagh

Une volonté affirmée 12

- Être à l'écoute de votre projet personnalisé 12
- Vous accompagner au quotidien 12
- Loi 2002 : l'accès à votre dossier 12
- Vous apporter aide et assistance 12
- Vous prêter une attention particulière 12

L'engagement de l'établissement 13

Le fonctionnement

- Le directeur 14
- Les médecins 14
- Pôle administration et logistique 14
- Pôle vie quotidienne 15

Votre lieu de vie

- Votre studio 17
- Les repas 17
- Les sorties à la MAS 17
- Les visites 17
- Le courrier 17
- Le linge, le trousseau 18
- La pratique du culte 18
- L'argent, les valeurs 18
- Le point presse 19
- Les activités, les loisirs 19

Le foyer d'accueil de jour 19

MAS et FAMJ 19

- Les soins esthétiques 19
- Le téléphone 19
- Fauteuil roulant et appareillage 19
- Les garanties souscrites en matière d'assurance 19

Vos droits et devoirs 20

Pour favoriser votre participation

- Des espaces d'échanges 22
- Des supports d'information 22

Les fiches

- Le Conseil d'Administration de l'Alagh 1
- Le Conseil de la Vie Sociale 2
- Le Comité FLAME 3
- La Commission Interne de Conciliation 4
- Fiche de saisine 5
- Les visites 6
- Les absences 7
- Le linge 8
- Le fauteuil roulant 9
- La mise à disposition d'un véhicule sans conducteur 10
- Le contrat de mise à disposition d'un véhicule sans conducteur 11
- Tarif des prestations de la MAS 12
- Tarif des prestations FAMJ 13
- La personne qualifiée 14
- Fiche de suggestions 15



Connaître l'association ALAGH

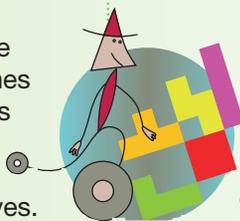
Créée en 1974, l'Association Lorraine d'Aide aux Grands Handicapés, association loi 1901, "a pour but d'apporter une aide matérielle et morale aux personnes de la région lorraine, atteintes d'un handicap moteur. Elle a pour objet le fonctionnement et la gestion d'une maison d'accueil spécialisée et éventuellement la création, seule ou en partenariat, d'autres structures identiques ou complémentaires s'y rattachant afin de répondre à des besoins nouveaux ou non encore pris en compte."

● Les orientations



L'ALAGH a été créée afin de permettre l'ouverture d'un établissement susceptible d'accueillir les personnes handicapées physiques adultes de la région lorraine et de leur offrir diverses alternatives.

● Les missions et finalités de L'ALAGH

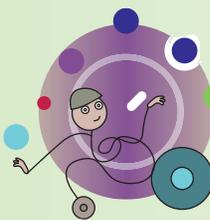


L'objectif de l'ALAGH est de mettre en œuvre le maximum de moyens afin de vous offrir des prestations pour un confort, une sécurité, une liberté,

une vie sociale, une reconnaissance. Celles-ci assurent le maintien de votre autonomie et le développement de vos capacités. Elles vous permettent de trouver une qualité de vie en réponse à vos attentes et à vos besoins. Dans cette optique, l'ALAGH met à votre disposition trois structures :

- la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Nancy,
- le Foyer d'Accueil Médicalisé de Jour (FAMJ) de Nancy,
- la MAS Lorraine Nord de Mont-Saint-Martin.

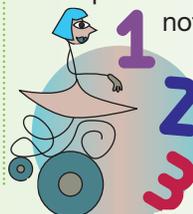
● Les dates-clés



- 24 avril 1974 : Création de l'association
- 19 mai 1980 : Ouverture de la MAS
- 16 janvier 1995 : Ouverture du FAMJ
- 20 janvier 2006 : RUP (Reconnaissance d'Utilité Publique)
- 1^{er} mai 2009 : reprise de gestion de la MAS de Mont-Saint-Martin
- 11 septembre 2009 : lancement du RAPH 54

● Trois alternatives : les modes d'accueil

Trois possibilités d'accueil vous sont proposées en réponse à vos besoins et suivant la



1 notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) :

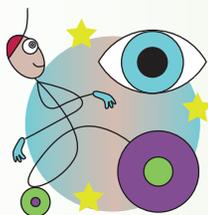
- le séjour durable à la MAS,
- le séjour temporaire à la MAS,
- l'accueil de jour au FAMJ.

● Le conseil d'administration

La gestion de l'ALAGH est confiée au Conseil d'Administration composé de 18 membres. Le conseil d'administration a pour fonctions principales :

- la définition de la stratégie, des orientations et des objectifs de l'ALAGH, dans le respect du cadre législatif et réglementaire.
- le suivi des activités, l'analyse des résultats et le contrôle de l'exécution du budget voté sur proposition de la direction.

● Les projets de l'Alagh



- l'ouverture d'une unité de vie pour personnes cérébrolésées à proximité de la MAS de Nancy,
- le développement de formations assurées par le personnel de l'ALAGH sur des thématiques relatives à l'accompagnement des personnes handicapées.

Entrer dans les établissements de l'Alagh

● Les modalités d'admission

Il s'agit :

- de l'orientation CDAPH,
- de la prise en charge délivrée par l'assurance maladie,
- de la décision d'accord de prise en charge par l'aide sociale (foyer médicalisé de jour).



● Les frais de séjour

Les frais pris en charge

- **À la MAS** : les frais de séjour sont pris en charge par votre régime d'assurance maladie ou un organisme assimilé.
- **Au FAMJ** : le forfait soin est pris en charge par l'assurance maladie, et le prix de journée "hébergement" par l'aide sociale départementale.

Les frais à la charge du résident

- **À la MAS** : le forfait journalier (participation éventuelle de votre mutuelle complémentaire) + les frais divers (consommation téléphonique, prestations visiteurs).
- **Au FAMJ** : la participation forfaitaire (équivalant à 2,5 fois le minimum garanti).
- **MAS et FAMJ** : les dépenses de soins remboursables ou non par l'assurance maladie non incluses dans le prix de la journée (consultation médicale, pharmacie...).
- **Les garanties souscrites en matière d'assurance (responsabilité civile)** et le cas échéant assurance fauteuil roulant électrique.



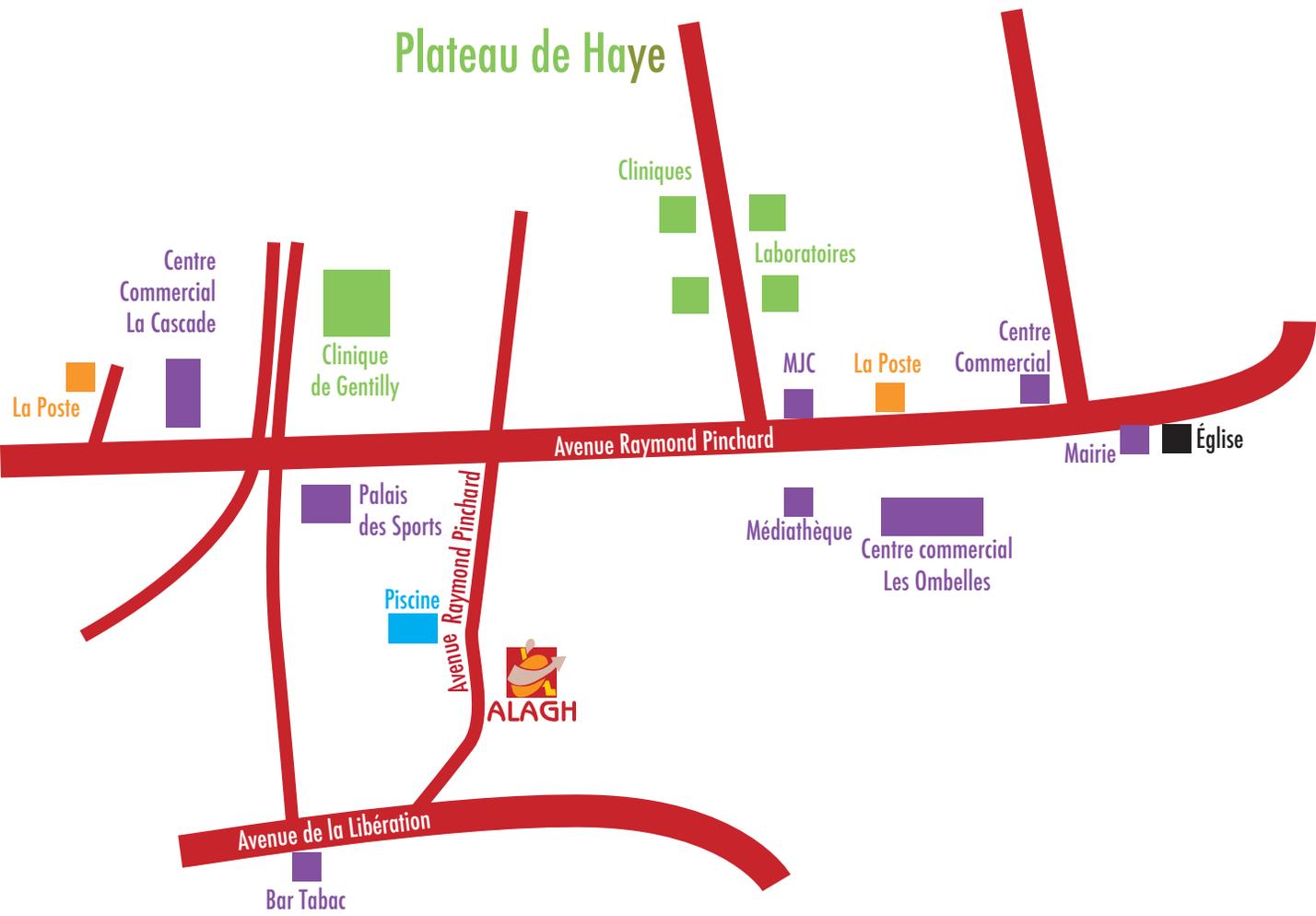


Un espace de vie à proximité du centre

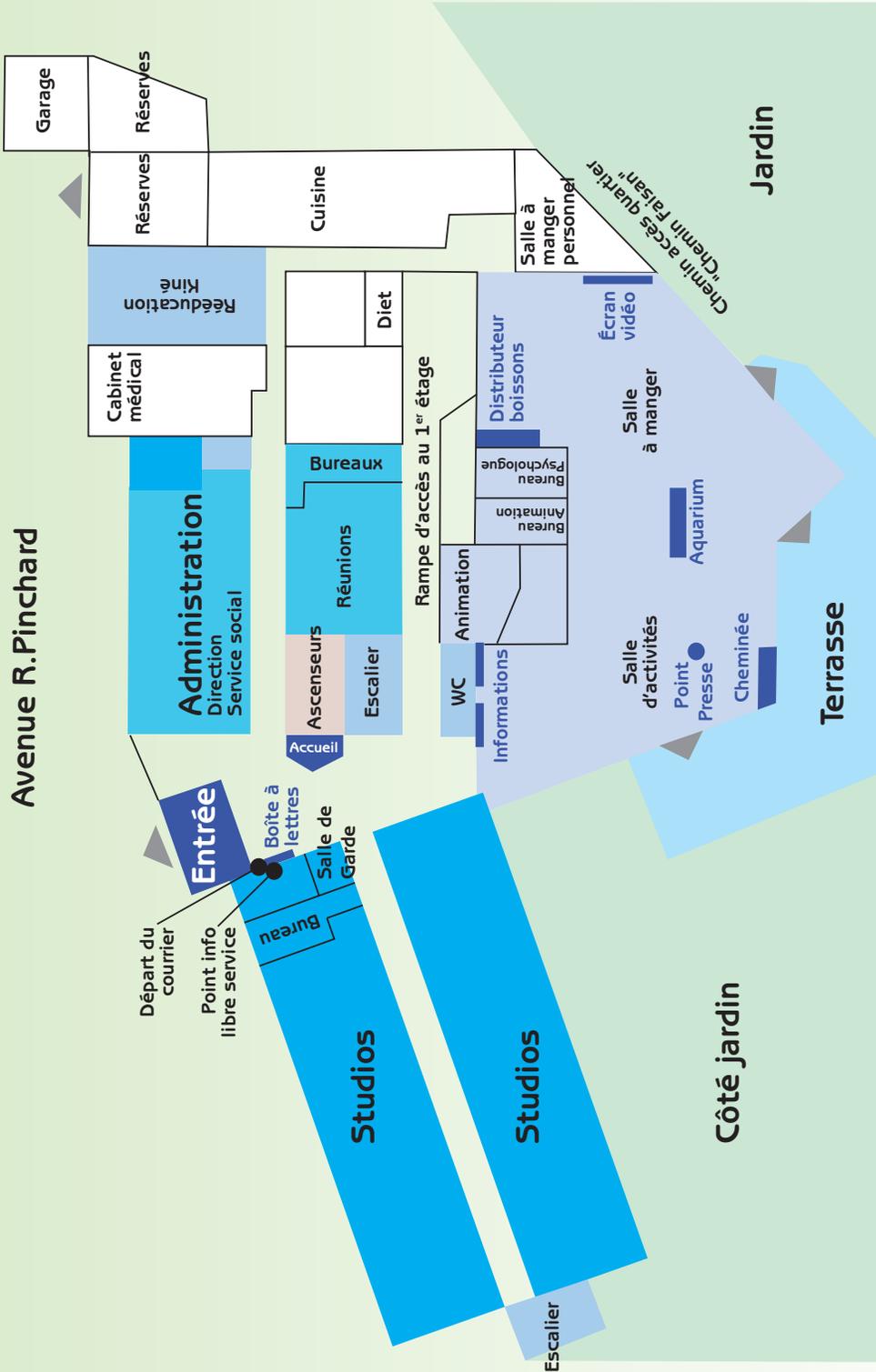
L'ALAGH s'ouvre sur un quartier vivant. Situé près du plateau de Haye, à proximité des services, commerces, piscine... L'établissement bénéficie d'un cadre verdoyant. Un jardin public qui ouvre sur le quartier.



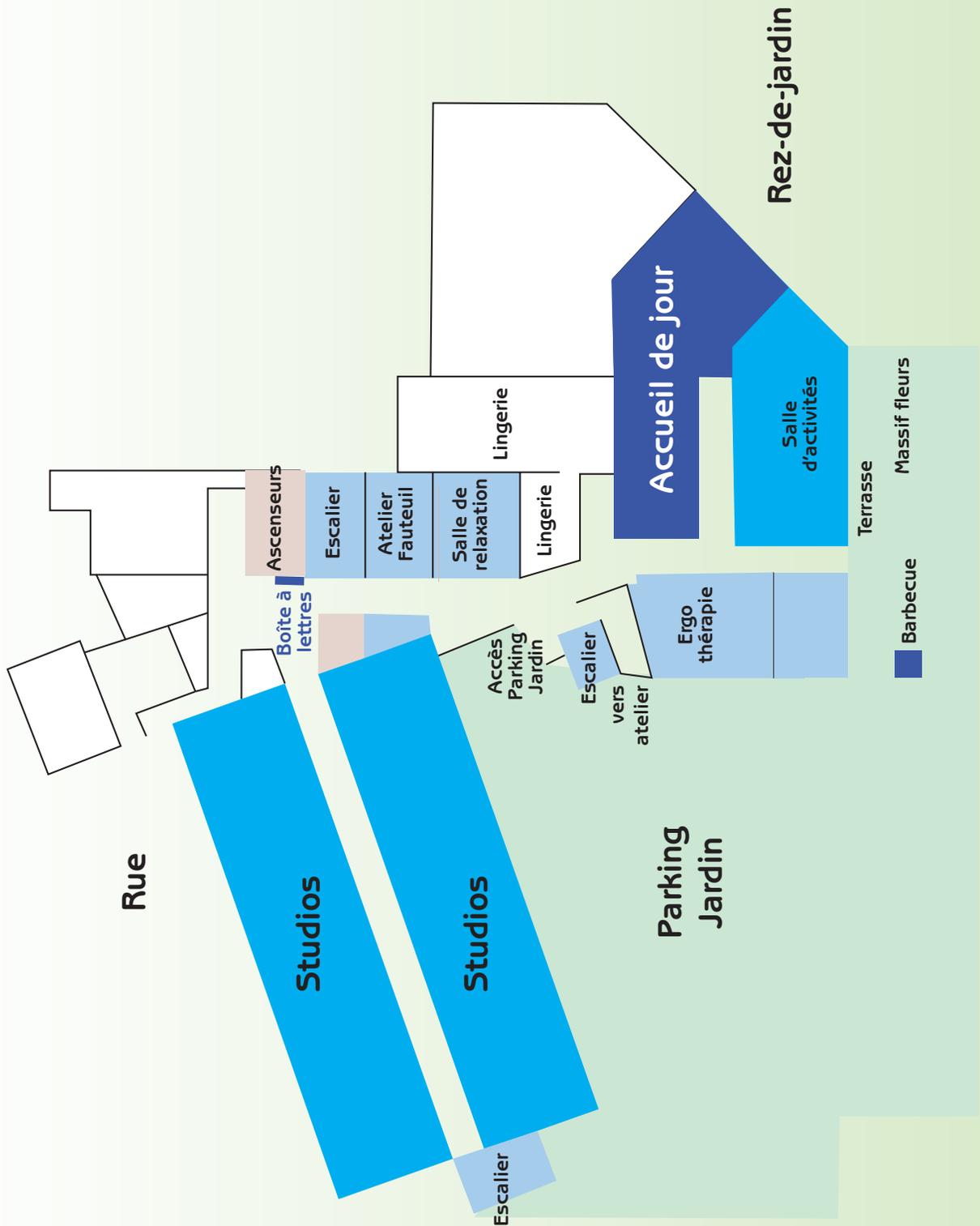
S'orienter dans le quartier



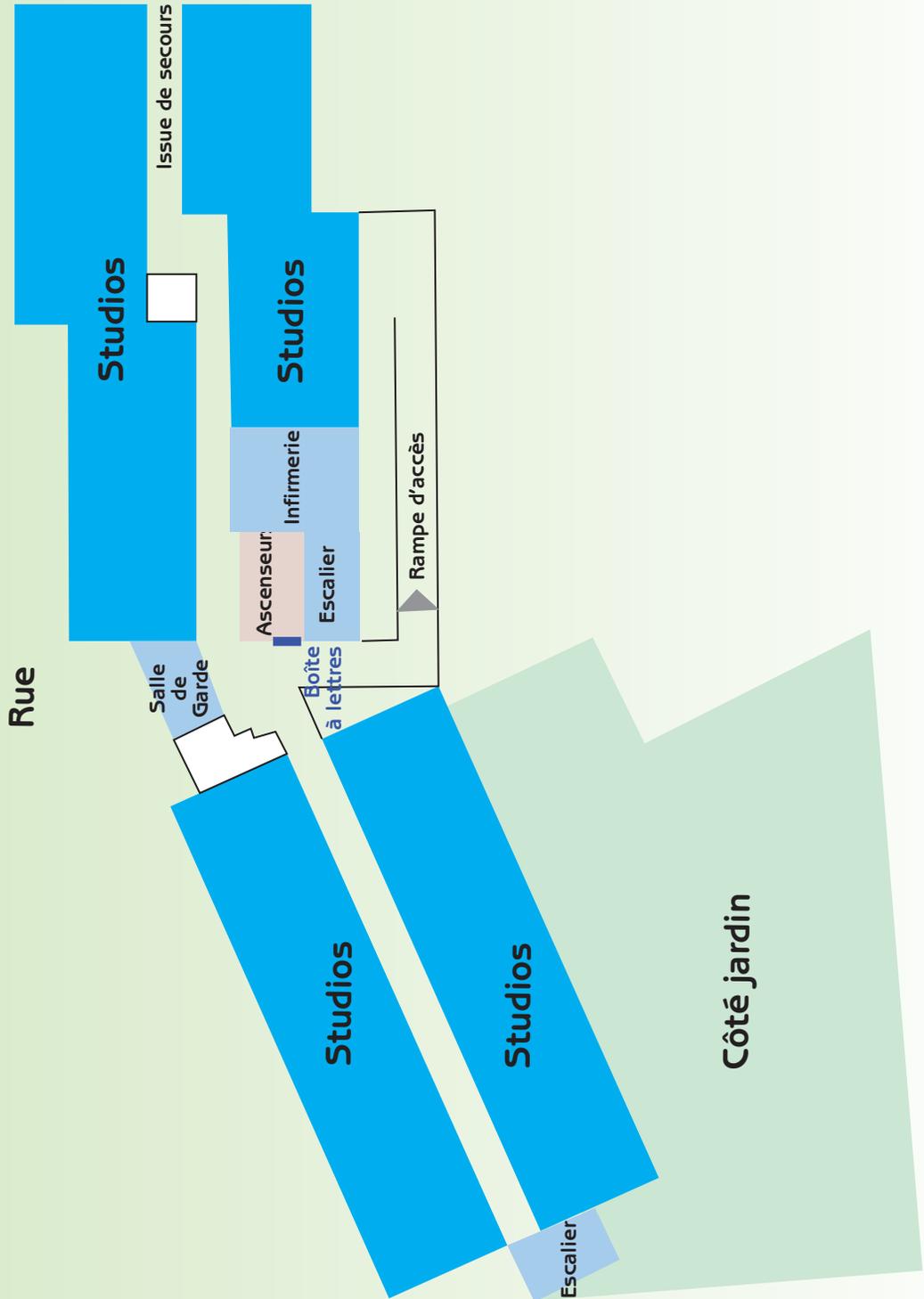
Plan du RDC et extérieurs



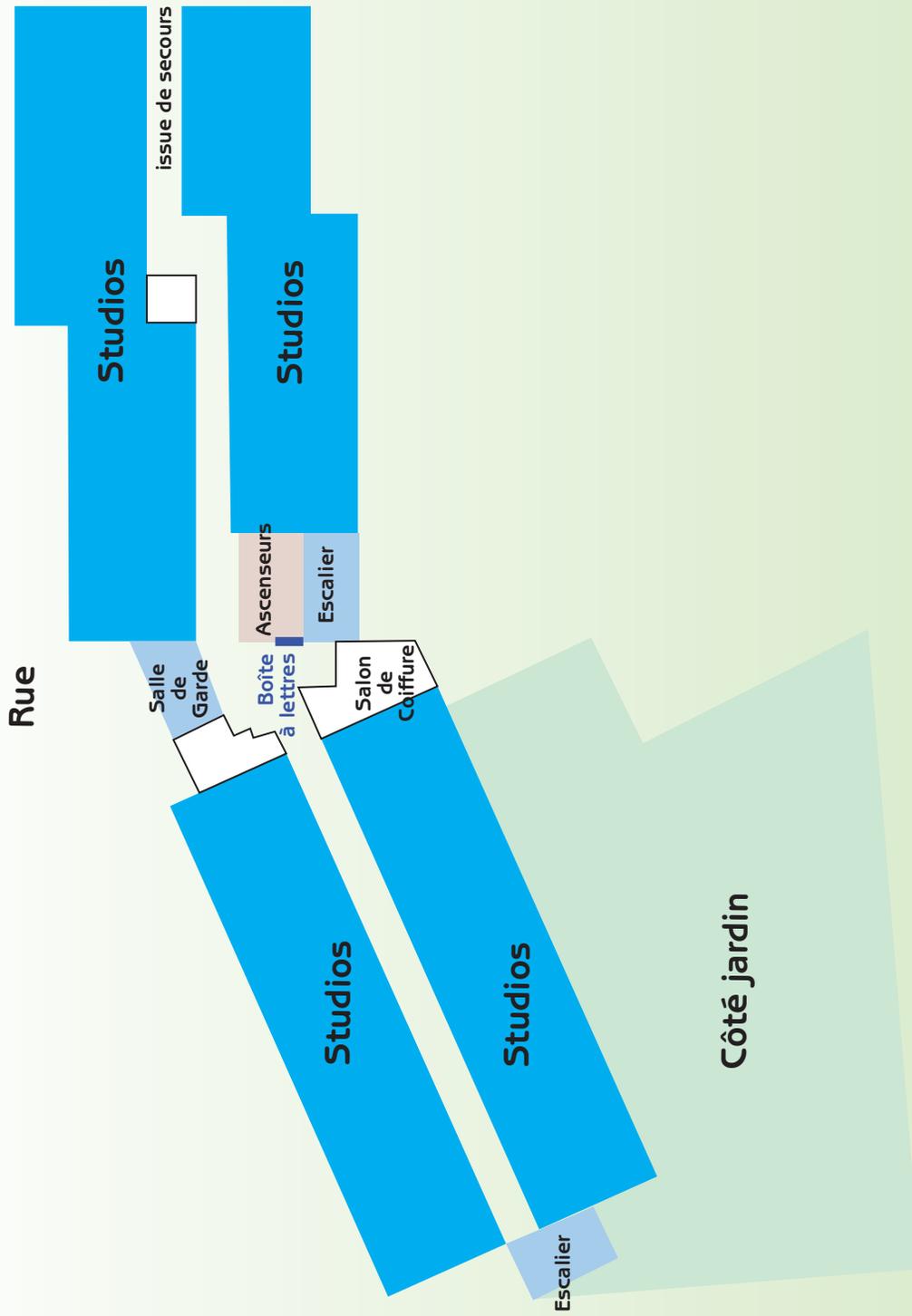
Plan des lieux : rez-de-jardin



Plan des lieux : 1^{er} étage



Plan des lieux : 2^e étage



Vivre à l'Alagh

Une volonté affirmée

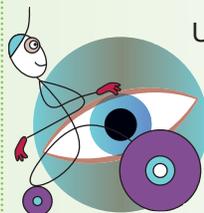


En partant de vos centres d'intérêt, l'Alagh vous aide à proposer, choisir, être acteur, aussi bien dans les actes de la vie quotidienne que dans la réalisation de votre projet de vie personnel. L'essentiel est de trouver un équilibre, du bien-être, en participant à la définition d'objectifs à court, moyen et long terme, en prenant des responsabilités, en affirmant votre place de citoyen. Le Service Social assure le suivi du bon déroulement de votre contrat de séjour.



Selon nos moyens, nous vous proposons une démarche d'accompagnement personnalisé. Nous veillons à répondre à vos besoins en évitant de vous absorber dans une réponse standardisée, où tout est réglé d'avance, sans nouveautés possibles. Avec vous, nous souhaitons faire le tour des possibilités réelles qui s'offrent à vous et des moyens disponibles pour les mettre en œuvre dans votre vie quotidienne, en fonction de vos choix.

Loi 2002 : l'accès à votre dossier



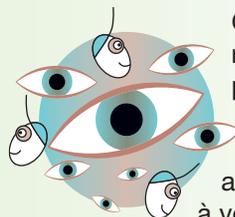
Un dossier du résident concernant son projet personnalisé, négocié et ajusté en permanence est mis en place. Les données concernant les personnes sont soumises à la loi du 06/01/78 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les professionnels sont soumis au secret professionnel. La personne peut exercer son droit d'accès à son dossier en formulant sa demande auprès du directeur.

Vous apporter aide et assistance



Une de nos priorités essentielles est de vous offrir des prestations pour un confort, une sécurité physique, matérielle, une vie sociale, une reconnaissance et une stimulation qui vous aideront à maintenir votre autonomie. Chaque professionnel en fonction de ses compétences est là pour vous aider à matérialiser votre projet personnalisé, à structurer votre temps et à concrétiser vos souhaits.

Vous prêter une attention particulière



Grâce à une observation réalisée par l'ensemble des professionnels dont les métiers sont complémentaires, une attention particulière est portée à votre bien-être.

L'engagement de l'établissement

Les professionnels de l'Alagh se forment et innovent dans leurs pratiques pour mieux vous accompagner.

Depuis plusieurs années, les établissements de l'ALAGH ont mis en place des groupes de travail pour améliorer en permanence la qualité des prestations.

“Ils ont choisi de mettre le résident au cœur des prestations délivrées” : c'est-à-dire partir du résident, faire en sorte que son projet guide l'enclenchement des prestations, qu'elles soient destinées à l'aménagement de la vie quotidienne, aux soins, à la vie sociale, aux loisirs.

La démarche qualité s'appuie sur la participation des professionnels. Elle permet de faire évoluer l'ensemble des compétences et l'organisation de l'établissement.

Les professionnels de l'Alagh s'engagent à mettre en œuvre la charte définissant les principes éthiques et déontologiques (art. L-311-2, loi 02/01/2002). L'établissement a signé en date du 30 juin 1999 la charte qualité de l'action sociale du département de Meurthe-et-Moselle.



Le fonctionnement

L'organisation en place vise la qualité. Chaque professionnel apporte son savoir-faire. Vous trouverez dans les différents services des professionnels qui coordonnent leurs actions et sont à l'écoute de vos besoins, attentifs à vos demandes, dans le respect de vos droits et devoirs.



Le directeur

Le directeur est le garant privilégié de la qualité du service rendu et de l'adaptation des prestations à chacune des situations individuelles et collectives. Il garantit les droits fondamentaux des personnes et met en œuvre les moyens de leur expression et de leur participation.

Il organise l'établissement et les services afin de permettre la prise en charge globale des personnes accueillies ; il veille à améliorer en permanence la qualité de la prestation fournie en recherchant l'optimisation des moyens alloués aux établissements.



Les médecins

Le médecin chef, médecin spécialiste en médecine physique et de réadaptation, attaché aux établissements de

l'Alagh, veille à la coordination de votre prise en charge en collaboration avec un médecin généraliste. Une présence médicale quotidienne est assurée pour répondre à vos besoins et des consultations spécialisées sont organisées si nécessaire.

Pôle administration et logistique



Le service administratif

Il contribue à la bonne marche administrative des établissements (MAS, FAMJ) et à la qualité de votre séjour, en réalisant les tâches utiles au fonctionnement des établissements, à la gestion du personnel, de l'économat, de la comptabilité, du secrétariat, et à l'accueil pour orienter les visiteurs.

Les agents de maintenance



Ils assurent la maintenance du matériel de l'établissement, l'entretien des locaux, la bonne marche des installations (sécurité, entretien des véhicules et fauteuils roulants appartenant à l'établissement...). Ils assurent également une mission de transport (consultations, approvisionnements...). Ils contribuent aussi à l'embellissement de votre cadre de vie et à son adaptation.



Le service restauration

Les cuisiniers

Ils organisent et gèrent l'ensemble du processus de production des mets et repas dont ils sont responsables : approvisionnement, fabrication, présentation, distribution. Ils apportent un soin particulier à la présentation et à la qualité gustative des plats.

Les diététiciennes

Elles assistent les cuisiniers et les personnels pour élaborer des repas équilibrés. Elles assurent le suivi des régimes, de l'alimentation particulière et participent aux animations. Elles sont à votre écoute et peuvent vous conseiller, vous et votre famille.



Le service hôtellerie

Il est composé d'une équipe de professionnels au service de votre qualité de vie et de votre confort.

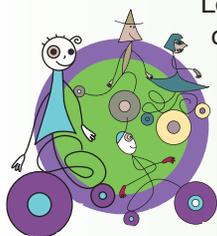
Les agents hôteliers

Ils contribuent à la qualité de l'hébergement en maintenant le bon état de propreté de l'établissement, en réalisant le nettoyage des locaux dans le respect des règles d'hygiène. Ils participent au bon déroulement des repas en salle à manger, en procédant à la mise en place du couvert, en assurant la distribution des plats. Ils assurent la prise des petits-déjeuners et contribuent à la décoration des tables et des salles à l'occasion des fêtes, autres événements et animations repas.

Le personnel de lingerie

Il participe à votre confort vestimentaire en procédant au nettoyage et à l'entretien de votre linge personnel, en assurant sa distribution régulière. Le linge plat est traité à l'extérieur de l'établissement.

Pôle vie quotidienne



Les services se coordonnent pour contribuer au maintien de la dynamique de votre vie quotidienne. Ils accompagnent votre projet personnalisé en intégrant vos besoins, vos attentes et vos capacités personnelles, avec le souci permanent de votre autonomie, du respect de votre dignité, de votre intimité.

Le service social

Il assure la préparation, l'organisation, l'accompagnement de l'entrée individuelle dans les établissements.

- Il vise à favoriser votre intégration afin de vous permettre d'investir votre nouveau lieu de vie en garantissant l'ensemble des médiations avec l'établissement, l'environnement, les relations avec la famille.
- Par sa situation particulière, il assure la représentation de vos intérêts auprès des instances concernées et des différents services internes à l'établissement.

Le psychologue

Il prend en compte et fait prendre en compte la dimension psychologique de l'individu et du groupe, et ce pour vous et votre entourage.

- Il vous propose des entretiens individuels selon vos besoins afin de préserver ou améliorer votre qualité de vie psychique, un lieu d'écoute où vous pouvez exprimer vos difficultés et vos préoccupations.
- Il est présent pour vos proches.
- Il accompagne les professionnels dans leur réflexion et les aide à dénouer des situations complexes.

Le service d'accompagnement à la vie sociale et animation



Il sert votre qualité de vie, contribue à votre épanouissement et développement personnel en partant de vos centres d'intérêts et attentes

dans les domaines de la vie sociale, culturelle et sportive. Il contribue à votre participation et engagement au sein de la maison en dynamisant la vie collective, en participant à la mise en œuvre des propositions de tous.

- il effectue un accompagnement au sein de divers ateliers artistiques, sportifs et culturels,
- il propose et participe à des demandes d'animation collectives,



- il organise et met en œuvre l'animation d'événements festifs,
- il effectue un accompagnement adapté aux besoins et capacités de chacun.

Les animateurs

Afin de répondre au mieux aux besoins de chacun et en prenant en compte le cadre collectif du lieu de vie, l'équipe pluridisciplinaire se complète autour de plusieurs compétences d'animation et de travail socio-éducatif.

Le service rééducation

Le service rééducation participe à la santé et à la préservation d'autonomie des résidents

Les kinésithérapeutes

Ils contribuent à une rééducation d'entretien articulaire, musculaire, trophique et respiratoire. Ils gèrent le suivi des petits et grands appareillages (corsets siège, chaussures, bas de contention, etc.).

Les ergothérapeutes

Ils contribuent à entretenir et stimuler les capacités physiques et cognitives, maintenir un confort et une autonomie dans les actes de la vie quotidienne : stimulation de la personne, apport d'aides techniques, aide au choix du matériel médical (fauteuil roulant, coussin...), possibilités de visite à domicile pour l'accueil de jour.

Le service soins et accompagnement à la vie quotidienne



Le service contribue à la santé, au bien-être physique et moral, et au confort du résident par une démarche d'accueil au quotidien, de soins et d'accompagnement qui repose à la fois sur la technicité des actes réalisés et sur la qualité relationnelle établie avec les résidents. Le but du service est le "prendre soin" de la personne, qui renvoie à soigner, reconforter, stimuler, maintenir l'autonomie, protéger, rassurer, soulager la souffrance, sortir de l'isolement, aider à gagner un équilibre, en montrant des marques d'attention et en responsabilisant dans la prise en charge.

Les infirmières

Elles assurent les soins infirmiers réguliers ou ponctuels selon vos besoins en portant une attention particulière à votre santé et à votre bien-être. Le service est assuré jour et nuit.

Les auxiliaires de vie

Les aides médico-psychologique et les aides-soignantes dispensent les soins de nursing, et apportent une aide pour les actes de la vie quotidienne. Ils (elles) participent à l'animation et apportent un soin tout particulier à l'aspect esthétique au quotidien. Ils (elles) apportent leur contribution aux manifestations exceptionnelles et festives.

Votre lieu de vie



Votre studio

Équipé d'un lit individuel adapté, d'une sonnette d'appel, d'un coin cuisine avec réfrigérateur, espace toilette privatif (WC, douche), d'une entrée équipée de placards de rangement et penderie. Il est possible de le fermer à clef pendant votre absence. L'entretien est assuré par l'établissement.



Les repas

Ils sont préparés sur place. Il s'agit d'une cuisine traditionnelle qui intègre les régimes prescrits médicalement ou demandés pour raisons religieuses. Les repas sont servis en salle à manger selon les horaires suivants, à l'exception des prescriptions médicales :

- petit-déjeuner : 8h30 - 9h30
- déjeuner : 12h30
- dîner 2 services : 18h et 19h

Possibilité de repas pour vos invités (prestation payante).



Les sorties à la MAS

Les établissements de l'Alagh sont ouverts sur l'extérieur et favorisent les sorties. Ils

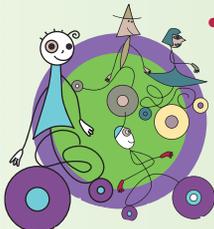
conjuguent le collectif et l'individuel et s'appuient sur les ressources des personnes :

- des sorties sont proposées et organisées en fonction des demandes par le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale et Animation,
- pour des sorties personnelles, vous pouvez avoir recours à un service de transport externe adapté (GIHP, HANDISTAN, etc.).

Un véhicule de l'établissement peut être mis à votre disposition (service payant – cf. fiche pratique).

Pour des raisons de sécurité et d'organisation interne, il vous est demandé de prévenir à chaque sortie (cf. fiche pratique).

Les visites



• Vos visiteurs sont les bienvenus tous les jours. Pour des raisons de sécurité, les portes sont fermées en dehors des heures d'ouverture. Dans ce cas sont prévues des modalités particulières d'entrée (cf. fiche pratique).

- Les visites ne sont pas autorisées au moment des toilettes et des soins. Elles sont souhaitées en dehors des temps d'activités prévus et des repas (sauf si vos visiteurs prennent leurs repas à l'établissement) : le respect des règles de bienséance, de la vie privée, de la quiétude de l'ensemble des résidents, le respect des rythmes de vie de chacun est attendu de tous (cf. fiche pratique).

Le courrier

Il est distribué chaque jour par étage dans les boîtes aux lettres individuelles relevées par vos soins ou si nécessaire avec l'aide d'un membre du personnel. Un envoi est

effectué chaque jour à partir de l'accueil. Si vous le souhaitez, une aide peut vous être apportée pour la rédaction, lecture ou traitement de votre courrier ou communications téléphoniques. Des timbres sont en vente dans l'établissement au secrétariat.



Le linge, le trousseau



Les vêtements personnels, les serviettes de table et le linge de toilette peuvent être entretenus par le service lingerie (à l'exception des vêtements non marqués ou ne pouvant être lavés en machine). Il est conseillé

de s'équiper de vêtements fonctionnels en quantité suffisante. Se reporter à la liste indicative remise lors de l'admission.

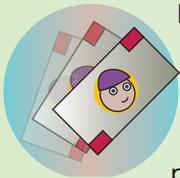
L'établissement fournit la literie : draps et couvertures si besoin (cf. fiche pratique).

La pratique du culte



À votre demande, si vous ne pouvez pas le faire seul, vous serez mis en relation avec un ministre de votre culte.

L'argent, les valeurs



En ce qui concerne l'argent et les valeurs, l'établissement offre la possibilité de déposer en sécurité dans son coffre, des sommes d'argent, titres de paiement ou valeurs

(conformément à la loi 92-614 du 06/07/1992) à l'économat. Dépôts et retraits sont effectués contre reçu, un jour fixe par semaine.

Si vous préférez conserver ces valeurs près de vous, l'établissement ne peut être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.

Le point presse



Des journaux quotidiens ou hebdomadaires sont à votre disposition en salle à manger et sont consultables sur place.

Les activités, les loisirs

Le service d'accompagnement à la vie sociale est à l'écoute de vos souhaits et suggestions concernant des activités culturelles, sportives et sociales pour des sorties collectives ou pour vous-même.



Il vous aide à organiser vos sorties (réservation, achat de billets, accessibilité) et prévoit un mode de transport, en prenant en compte vos capacités personnelles ou des possibilités d'accompagnement collectif.

Afin de vous permettre de poursuivre vos activités ou d'en découvrir de nouvelles, le service d'accompagnement à la vie sociale vous propose de participer sur un ou plusieurs mois, à des ateliers (participation forfaitaire).

Selon vos centres d'intérêts, nous proposons des activités physiques (piscine, relaxation, poney, tir à l'arc, boccia...), artistiques (peinture, sculpture, chorale...) ou culturelles (goûter philosophique, lecture...).

Le foyer d'accueil de jour

Il permet à la personne accueillie de développer des relations sociales durables, des connaissances, des aptitudes à pérenniser la vie à domicile dans de bonnes conditions. Une équipe pluridisciplinaire composée d'un responsable de service, d'un coordonnateur (éducateur spécialisé de formation) et d'auxiliaires de vie (aides-soignantes, aides médico-psychologiques) assure une prise en charge globale, cohérente avec le mode et les rythmes de la vie à domicile. Elle associe l'aide aux actes de la vie quotidienne et l'animation d'activités sociales, culturelles et sportives. Elle travaille avec l'ensemble des services de la MAS. Elle fait appel à des services extérieurs (transport, soins infirmiers).



Le foyer vous accueille de un à quatre jours par semaine, de 9h à 17h. Vous seront proposées des activités sociales, culturelles et sportives, ainsi que des séances de rééducation (si besoin). Afin que votre accueil s'effectue dans les meilleures conditions possibles, quelques consignes sont à respecter.

Délai de prévenance en cas d'absence

- 15 jours à l'avance pour une absence supérieure ou égale à une semaine.
- 1 mois à l'avance pour une absence supérieure à 3 semaines.
- En cas d'absence imprévue (maladie par exemple), veuillez téléphoner au 06 74 29 79 56 avant 7h30. À défaut du respect de cette consigne, les frais de transport pourront être facturés. Pour toute absence, un courrier à la direction devra être fourni.
- Pour des raisons de responsabilité, votre présence dans l'établissement avant ou après l'horaire d'ouverture 9h-17h, ainsi que des départs anticipés ne pourront être qu'exceptionnels et devront faire l'objet d'une demande écrite au directeur.

Veiller à ne pas oublier

- Une ceinture de sécurité pour votre fauteuil roulant (Si FRE, assurance spécifique).
- Vos médicaments pour la journée et la copie de la prescription médicale.
- Un nécessaire de toilette (si vous bénéficiez de soins d'hygiène).
- Une serviette de table.

Observer les recommandations de l'assurance maladie en matière de double prise en charge

- pas de soins semblables à ceux dispensés dans l'établissement et en particulier pas de soins de kinésithérapie à l'extérieur les jours où vous venez à l'accueil de jour.

Un vestiaire collectif et un tiroir individuel sont à votre disposition pour mettre en sécurité vos affaires personnelles pour la journée. Une clé sera à votre disposition lors de votre admission et devra être restituée lors de votre départ définitif.

MAS et FAMJ

Les soins esthétiques

Un salon équipé est mis à disposition des professionnels internes ou externes à l'établissement pour permettre des soins de beauté et de coiffure (à titre onéreux).

Le téléphone

Vous pouvez téléphoner (prestation payante) ou recevoir des appels avec un numéro personnel dans votre studio. Les postes téléphoniques sont adaptés et équipés d'une messagerie vocale. Une cabine téléphonique est installée au rez-de-jardin. Vous devez composer le 0 puis votre numéro de téléphone.

Le fauteuil roulant et appareillage

Afin de préserver votre autonomie et votre confort, il vous est possible de bénéficier de conseils techniques des professionnels de l'établissement pour le choix, l'adaptation et l'entretien des aides techniques. La prise en charge financière s'effectue en fonction des modalités d'accueil :

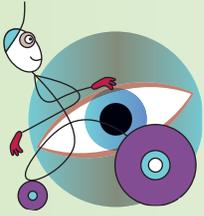
- **MAS (séjours durables)** : l'acquisition d'appareils, le renouvellement et l'entretien du fauteuil sont à la charge de l'établissement (contrat de mise à disposition).
- **MAS (séjours temporaires) et FAMJ** : le renouvellement et l'entretien sont à la charge du résident, une prise en charge est possible par l'assurance maladie ou au titre des prestations de compensation du handicap (dossier MDPH). Les essais, conseils et prescriptions peuvent être proposés lors des séjours (cf. fiche pratique).

Les garanties souscrites en matière d'assurance

L'établissement a souscrit diverses garanties en matière d'assurance (cf. fiche pratique). Vous devez souscrire une assurance responsabilité civile individuelle. Les fauteuils roulants électriques déclarés à l'établissement et habituellement utilisés dans le cadre d'un séjour permanent à la MAS sont assurés par l'établissement. Dans tous les autres cas, l'assurance du fauteuil roulant électrique est à la charge de l'assuré. Cette assurance est obligatoire.

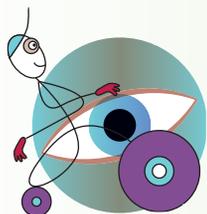


Vos droits et devoirs



À votre égard, l'Alagh s'engage

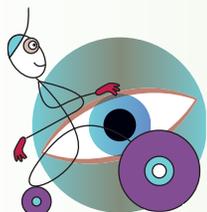
- à vous recevoir dans l'établissement après une information, un dialogue préalable et l'obtention de votre accord,
- à vous informer des prestations proposées et de leurs conditions d'accès,
- à prendre en compte l'expression de vos besoins, attentes, centres d'intérêts,
- à entendre vos observations, propositions et réclamations,
- à vous inciter à collaborer aux décisions prises à votre endroit,
- à vous assister dans les gestes de la vie quotidienne que vous ne pouvez effectuer seul,
- à vous proposer des prestations et des soins de qualité, un accompagnement individualisé dans le respect de votre personne en portant une attention particulière à votre bien-être,
- à vous donner la possibilité de participer à des activités culturelles, sociales et sportives, en fonction de vos centres d'intérêts,
- à vous assurer la sécurité et le confort d'un lieu collectif, une protection particulière à l'usage des plus vulnérables,
- à vous reconnaître responsable de vos actes,
- à vous reconnaître le droit à une vie privée, en particulier si vous n'êtes plus à même de le demander,
- à vous assurer un espace personnel dans le respect de votre intimité, le maintien de votre autonomie dans le respect de votre dignité en toutes circonstances,
- à respecter votre droit de circuler librement, d'aller et venir, de recevoir du courrier, de constituer, entretenir et développer un réseau social,
- à respecter votre identité, en prenant en compte votre passé, présent et vos projets, vos croyances, convictions et culture, en vous donnant la possibilité, dans la mesure du possible, de suivre les préceptes de votre religion sans entraver la liberté des autres,
- à garantir l'accès et la confidentialité des informations vous concernant,
- à évaluer ses prestations, dans un souci constant d'amélioration.



L'Alagh vous demande

• de respecter l'application des dispositions prévues au règlement de fonctionnement,

- de respecter les consignes de sécurité,
- assistance dans les situations d'urgence en fonction de vos capacités personnelles,
- de collaborer aux programmes de soins qui ont recueilli votre approbation,
- de respecter l'organisation du travail prévue dans un souci d'équité, et de faciliter son fonctionnement en prévenant de vos absences dans les délais impartis,
- d'accepter que votre espace privé devienne à certains moments un lieu de travail où interviennent des professionnels avec les conséquences que cela impose,
- d'entretenir des rapports courtois et respectueux avec les résidents, les personnels et les visiteurs,
- de ne pas exercer de prosélytisme dans l'établissement,
- de respecter les opinions des autres et ne pas empiéter sur la liberté des autres.



L'Alagh vous invite

- à recourir de manière judicieuse aux prestations de l'établissement et aux services du personnel dans les limites de leurs compétences et de leurs temps de présence,
- à contribuer selon vos capacités au maintien de votre autonomie,
- à être solidaire envers les autres,
- à maintenir une discrétion par rapport à soi-même et par rapport aux autres,
- à exprimer vos besoins, souhaits et à faire des suggestions,
- à participer à l'ajustement de votre projet personnalisé,
- à participer aux instances de négociation et lieux de parole
- à rechercher l'information et à la relayer autant que possible,
- à mobiliser vos ressources propres et celles de votre réseau social.

Pour favoriser votre participation

Des instances existent pour recueillir votre avis, vos suggestions et acter ce qui est dit. Elles vous permettent d'affirmer vos points de vue et de prendre place dans la collectivité.

Des espaces d'échanges

L'Assemblée Mensuelle des Résidents

Il s'agit d'un temps collectif de rencontre et de parole, de suggestion, de proposition, de décisions collectives, d'informations et d'échanges. Concernant la vie de la collectivité, elle est conduite par le directeur et ouverte aux résidents de la MAS, du FAMJ et au personnel. C'est un lieu d'expression de chacun avec pour règle principale le respect de l'autre.

Le Conseil de la Vie Sociale (art. L.311-4)

C'est une instance réglementaire de consultation, de proposition, d'information permettant d'associer les personnes accueillies et leurs familles au fonctionnement de l'établissement. Elle est composée de membres élus représentants chacun un collège : résidents, familles, associations et personnels.

FLAME

C'est un comité des fêtes composé de membres élus (résidents, familles, personnels), de membres de droit et de membres associés. Il permet à celles et ceux qui le désirent d'apporter leur concours pour la programmation et l'organisation de fêtes, de journées à thème, de conférences. Le comité œuvre en coordination avec la direction et l'ensemble des personnels de l'établissement.

La commission interne de conciliation

C'est une instance pluridisciplinaire de recueil et de traitement des réclamations, plaintes et doléances afin de permettre leur formalisation et leur prise en compte officielle. C'est également un espace de parole, de médiation et de conciliation. L'objectif est d'assurer une écoute attentive avec la volonté de trouver des solutions amiables (cf. fiche pratique).

Des supports d'information

La lettre infos aux résidents

Elle est un moyen d'information ponctuelle pour communiquer avec les résidents et leur famille de façon plus formelle sur des points particuliers, des changements, de nouvelles orientations. Elle peut être commentée en assemblée mensuelle. Être informé, être au fait de l'actualité vous donne de la liberté et des possibilités d'agir.

Le bulletin FLAME

C'est un moyen de communiquer ensemble sur les moments forts de la vie de la MAS et du FAMJ et avec les partenaires. C'est une mémoire écrite et photographique qui donne du relief à tout ce qui se fait, aux événements quotidiens. C'est un moyen de vous exprimer et de vous faire publier. C'est aussi une possibilité de partager des expériences et des tranches de vie avec d'autres établissements. Le journal est édité en moyenne une fois par an.

La fiche de suggestions

La fiche de suggestions vous permet de vous exprimer par écrit et de façon anonyme si vous le souhaitez. Elle vous offre la possibilité à tout moment de donner votre avis, de faire des propositions. Placée en libre-service, elle peut être remplie par les résidents, leur famille, leurs visiteurs... Elle est à déposer dans la boîte aux lettres "Qualité" située dans le hall d'entrée. Vous pouvez également faire part de vos remarques par e-mail à contact@alagh.org ou en utilisant cette fiche disponible sur le site Intranet de l'établissement.

Les enquêtes de satisfaction

Afin de mieux répondre à vos besoins, l'établissement vous propose de répondre périodiquement à des enquêtes de satisfaction. Elles sont réalisées par des professionnels de l'établissement et portent sur plusieurs thèmes : la restauration et l'accompagnement réalisé par l'ALAGH. Elles permettent d'améliorer la qualité des prestations et des réponses apportées.

Plateau de Haye



Les dispositions présentées dans ce livret d'accueil se fondent sur :

- les Droits de l'homme et du citoyen
- la charte du patient hospitalisé
- la charte européenne des droits fondamentaux
- la loi 2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale



ALAGH

1661, Avenue Raymond Pinchard

54000 Nancy

Tél. : 03 83 93 49 99

Fax : 03 83 93 49 98

E-mail : contact@alagh.org